

**VILLE DE LA FERTE GAUCHER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**du 22 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt-deux décembre à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en **SEANCE EXTRAORDINAIRE** au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

**Etaient présents** : Dr JAUNAUX. Maire. MM. MONDOLOT. Mr DELISLE. Mme DOUBLET. Mr LEFORT. Mr. CRAPART. Mr GUINAND. Mr REVOILE. Mme LAVIRON, Adjoints.  
Mme VAN PRAET. Mr CHEMEL. Mme VIAENE. Mr VAN ACKER. Mme DARSON. Mme MASSON. Mr JACQUES. Mr TEINTURIER. Mr KECK.

**Absents excusés** : Mr PAILLA. Mme BILLAUD. Mme BELKANEM. Mr GERMON. Mr DELAUNAY. Mme CAIN.

Secrétaire de séance : Mr JACQUES Daniel

Date de convocation/affichage : 20.12.2007

Date affichage compte-rendu : 26.12.2007

Suite à la signature de délégation de service public entre la Ville de La Ferté-Gaucher et la Société CO.LOU.LAN, le contrôle de Légalité a demandé d'apporter des modifications sur la convention de délégation de service public. La signature de cet avenant permettra aux différents partenaires de signer les baux.

La société SEMIIC (installation du circuit automobile) doit entreprendre des travaux dès le 2 janvier 2008 d'où la nécessité de signer la convention tripartite entre la commune, la Société CO.LOU.LAN et la Société SEMIIC.

Monsieur le Maire mentionne le travail effectué depuis plusieurs mois avec les Services Préfectoraux, Municipaux et le Cabinet d'Avocats.

L'impact économique de l'aménagement de l'aérodrome pour La Ferté Gaucher justifie l'organisation d'un conseil municipal extraordinaire.

L'approbation du conseil municipal extraordinaire et les deux votes se feront à bulletin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire et l'organisation du vote à bulletin secret sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que l'avenant apporte plus de garanties tant au délégataire qu'au délégant.

L'autorisation de signature de l'avenant de délégation de service public entre la Ville de LA FERTE GAUCHER et la Société CO.LOU.LAN est approuvée à la majorité :

17 VOTES POUR  
1 ABSTENTION

L'autorisation de signature de l'acte d'agrément de la sous occupation et de constitution de droits réels entre la Ville de LA FERTE GAUCHER, la Société CO.LOU.LAN et la Société SEMIIC est approuvée à la majorité :

16 VOTES POUR  
1 abstention  
Monsieur TEINTURIER n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire mentionne que d'autres conventions seront signées au cours du premier trimestre 2008.

La signature de ce contrat tripartite entraîne une garantie pour tous les signataires.

**Monsieur KECK** : fait remarquer que malgré l'entourage juridique, les documents signés en mai, sont déjà à revoir.

**Monsieur JAUNAUX** : répond que compte tenu du caractère innovant du projet, il a fallu un travail ardent des différents Services pour mener à bien ce projet.

Les Actes pris par la Ville de La Ferté-Gaucher serviront de jurisprudence.

Monsieur JAUNAUX adresse tous ses remerciements à Monsieur le Sous-Préfet pour son aide.

Les décisions prises lors de ce conseil municipal extraordinaire vont permettre aux partenaires d'obtenir les prêts et ainsi de débiter les travaux dans les meilleurs délais.

**Monsieur KECK** : aurait souhaité avoir copie des demandes du Contrôle de Légalité pour pouvoir juger en pleine connaissance de cause.

**Monsieur JAUNAUX** explique qu'une lecture comparative des deux documents permet de constater que les modifications apportent des précisions sur les termes employés. De ce fait, le délégataire et le délégant bénéficient de garanties plus importantes.

Levée de séance à 11 heures 20.

*Pour copie conforme*  
*Le Maire,*  
*Dr Yves JAUNAUX*